



MAIRIE DE GRAINVILLE SUR RY

☎ 02.35.23.54.53

E-mail : [commune-de-grainville-sur-ry@orange.fr](mailto:commune-de-grainville-sur-ry@orange.fr)

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### ***CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945***

La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 aura lieu selon le programme suivant :

- **10h00** : Dépôt de gerbe et allocution de Monsieur le Maire au monument aux morts de Grainville sur Ry

- **10h45** : Cérémonie à **Saint Denis le Thiboult** avec la participation des communes de Ry, Saint Denis le Thiboult et Grainville sur Ry et l'Union des Anciens Combattants.

### ***MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DES PERMANENCES DES ÉLUS***

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- les lundi et mardi de 14h00 à 18h00
- le jeudi de 14h00 à 18h30

Les permanences des élus sont assurées par le maire ou les adjoints :

- le lundi de 16h00 à 18h00
- le jeudi de 16h30 à 18h30
- et sur rendez-vous

### **FERMETURE DE LA MAIRIE POUR CONGÉS :**

La Mairie sera fermée :

- du 11 mai au 16 mai 2026
- du 22 juin au 27 juin 2026

Les permanences des élus seront assurées aux horaires habituels.

### ***FÊTE « Ô Parc »***

A noter sur vos agendas : La fête du village aura lieu le dimanche 21 juin 2026 dans le parc de la commune.

### ***RAPPEL - RECENSEMENT CITOYEN***

**Chaque jeune français doit se faire recenser à compter de son 16<sup>ème</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit (si vous n'avez pas fait votre recensement dans ce délai, vous devez régulariser votre situation). La démarche s'effectue en mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité et livret de famille des parents.**

.../...

## **ENVIRONNEMENT**

### **OUVERTURE DU DÉPÔT COMMUNAL DÉCHETS VERTS**

Le dépôt est ouvert tous les lundis :

- du 16 mars 2026 au 19 octobre 2026 inclus de 17h00 à 19h00

- du 26 octobre 2026 au 30 novembre 2026 inclus de 16h00 à 18h00

(en cas de lundi férié, ouverture du dépôt le mardi).

Rappel : Le dépôt communal est situé au carrefour de la RD 85 et RD 62 vers Servaville et est réservé aux personnes de la commune.

**Attention : Seuls les déchets verts sont acceptés, interdiction de déposer des souches, des clôtures, toutes sortes d'emballage (pot plastique, sac terreau...).**

### **NOUVEAUX HORAIRES DÉCHETTERIES**

#### **Déchetterie de Darnétal - 02.35.36.11.78 :**

Adresse : Sentier, Sente de la Ravine – Darnétal

Lundi : Fermée

Mardi, Mercredi et Vendredi :

9h00 à 12h00 - 13h45 à 17h30

Jeudi : 09h00 à 12h30

Samedi : 9h00 à 12h00 - 13h15 à 17h30

Fermée les jours fériés

#### **Déchetterie de Boos : 02.35.79.93.87**

Adresse : Rue des Canadiens - Boos

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h30

Mardi et Jeudi : 9h00 à 12h30

Fermée les jours fériés

### **RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES DÉJECTIONS CANINES**

**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts, dans le parc communal.**

*Ce que dit la loi : Au même titre qu'un dépôt sauvage, l'abandon de déjections sur la voie publique, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux etc... peut être sanctionné par une amende.*

### **UTILISATION DES ENGINS BRUYANTS**

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 régleme les horaires d'utilisation des appareils et engins motorisés bruyants de bricolage et jardinage (tracteurs, tondeuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression, scies électriques etc...) comme suit :

- **Jours ouvrables :** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

- **Samedi :** de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

- **Dimanche et fériés :** de 10h00 à 12h00

### **BRÛLAGE à L'AIR LIBRE**

Le brûlage à l'air libre des déchets quelle qu'en soit la nature est strictement interdit (Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental) sous peine d'amende encourue en vertu des dispositions du code de la Santé Publique (article 7 du décret n° 2033-462).

**EN RESPECTANT CES CONSIGNES, NOUS PRÉSERVONS L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE LA VIE DANS NOTRE COMMUNE. MERCI A TOUS.**

Retrouvez toute l'actualité municipale sur <http://www.grainvillesurry.fr/>

Le Maire, Vincent BOY

